

GODEFROY HERMANT  
BIOGRAPHE DES PÈRES DE L'ÉGLISE

par Hervé SAVON

Le 16 février 1664, Antoine Arnauld écrivit une longue lettre (1) à Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, pour lui demander de se prononcer ouvertement contre le formulaire dont la cour voulait imposer la signature à tous les ecclésiastiques, y compris les religieux et les religieuses. On présentait que des mesures rigoureuses allaient être prises dès la fin de la longue vacance de l'archevêché de Paris, c'est-à-dire dès que l'archevêque nommé par le Roi, Hardouin de Péréfixe, aurait reçu de Rome les bulles confirmant son élection. Des sanctions sévères ne manqueraient pas de frapper ceux qui croiraient en conscience devoir refuser une signature pure et simple. Cette répression allait faire d'emblée deux victimes de choix : le diocèse de Beauvais avec son évêque réformateur, Nicolas Choart de Buzenval (2), et l'abbaye de Port-Royal.

Arnauld insiste sur le bien que l'évêque de Beauvais a déjà fait dans son diocèse (3), sur les désordres causés par la révolte de son chapitre, sur la fidélité que lui ont témoignée certains chanoines et sur les avanies de toutes sortes que ceux-ci ont endurées. L'un d'entre eux, écrit Arnauld, est l'« un des plus savants hommes de l'Église, et des plus capables d'écrire d'une manière très solide et très pieuse. Il travaille présentement à la vie des quatre Pères de l'Église Grecque, qui sera un ouvrage très considérable et très utile à toutes sortes de personnes, et principalement aux Évêques (4). On reconnaît dans ce savant ecclésiastique Godefroy Hermant, l'un des plus proches collaborateurs de l'évêque de Beauvais.

La première des biographies annoncées par Arnauld à Pavillon allait paraître dans le courant de cette même année 1664 : c'est la *Vie de saint Jean Chrysostome, Patriarche de Constantinople et Docteur de l'Église*. Elle sera suivie de trois autres biographies : en

1671, la *Vie de S. Athanase, Patriarche d'Alexandrie* ; en 1674, la *Vie de S. Basile le Grand, Archevesque de Césarée en Cappadoce et celle de S. Grégoire de Nazianze, Archevesque de Constantinople* (deux biographies formant un seul ouvrage). Quatre évêques, quatre docteurs, quatre Pères de l'Église grecque : le programme annoncé par Arnauld à Pavillon était rempli. Cependant, en 1678, cet ensemble allait s'enrichir d'un nouvel ouvrage, consacré cette fois à un Père latin : la *Vie de S. Ambroise, Archevesque de Milan, Docteur de l'Église et Confesseur*.

Que nous apprend cet ensemble de biographies patristiques sur l'usage et l'image des Pères de l'Église dans le milieu de Port-Royal ? C'est la question à laquelle on s'efforcera ici de répondre.

\*  
\* \*

Les titres choisis par Hermant pour ses biographies montrent qu'il se réclame d'un genre littéraire encore florissant au XVII<sup>e</sup> siècle : les « vies des saints ». Pour bien saisir la portée et l'originalité de son œuvre d'hagiographe, il est nécessaire de la situer dans cette littérature immense et disparate.

Le plus souvent, ces « vies » sont rassemblées dans des collections, selon l'ordre du calendrier : des saints que l'on fête le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à ceux du 31 décembre. C'est l'ordre des anciens martyrologes, et il a le mérite d'offrir aux fidèles des lectures pour chaque jour de l'année (5). Remarquons que les biographies profanes connaissent, elles aussi, de tels regroupements. Il suffit d'évoquer les *Vies des hommes illustres* de Plutarque, popularisées par la traduction d'Amyot.

Dans ce premier type de vies de saints, la diversité est grande, depuis les recueils maniables de vies abrégées, destinées à des lecteurs ne voulant ni trop lire ni trop s'encombrer – ainsi les *Vies des Saints en abrégé* du Père Amable Bonnefons (6) –, jusqu'au monument imposant que commence à édifier un petit groupe de jésuites flamands, nommés bollandistes du nom de l'un des leurs (7). Dans l'entre-deux, il y a la compilation latine de Surius (8), qui a le double avantage d'être relativement exhaustive et d'être achevée, ce qui en fait le recueil hagiographique de référence à l'époque où Hermant commence à écrire.

À côté des recueils, il y a les monographies. La vie d'un saint forme alors un seul ouvrage, qui peut être d'épaisseur respectable.

Il s'agit généralement de saints modernes – les saints de la Contre-Réforme –, sur lesquels on a beaucoup de documents et de témoignages, et dont on veut promouvoir le culte encore récent. On publie ainsi des vies de saint Ignace de Loyola, de sainte Thérèse, de saint Charles Borromée, traduites du latin, de l'italien ou de l'espagnol, ou composées directement en français (9).

Les vies des Pères de l'Église se trouvaient dans les recueils de vies de saints, mais étaient aussi imprimées à la suite ou en tête de leurs *Opera omnia*, l'œuvre et la biographie s'éclairant alors mutuellement. Ainsi deux vies grecques de Jean Chrysostome figurent dans l'édition de ses œuvres publiée par Savile à Eton en 1612, et la vie d'Ambroise composée par le grand historien de la Réforme catholique, Baronius, a paru d'abord dans le supplément à la grande édition romaine entreprise par le cardinal Montalto, qui allait devenir entre-temps le pape Sixte Quint (10). Enfin, les biographies des principaux Pères de l'Église pouvaient être tirées d'un autre ouvrage de Baronius : les célèbres *Annales Ecclesiastici*, dont la première édition, en douze volumes, parut de 1588 à 1607.

Ajoutons que les échanges sont constants entre ces différents groupes. Bien des *Vies* nourries par la dévotion populaire sont recueillies dans les in-folio des Bollandistes. Et, peu à peu, les données de l'érudition influencent et transforment partiellement la littérature hagiographique dévotionnelle.

Genre prestigieux, la vie des saints était en même temps un genre décrié. L'invention, la fausseté – disons le mensonge – semblaient y avoir droit de cité. Et cela tenait apparemment à la nature des choses. Un exemple suffira. Le 17 juin 386, l'évêque de Milan, Ambroise, découvre une sépulture contenant deux corps. L'emplacement donne à penser qu'il s'agit de deux martyrs. Cette hypothèse est confirmée par quelques indices : abondantes traces de sang, têtes nettement séparées du reste du corps, témoignages de possédés amenés près de la sépulture. Les souvenirs de quelques vieillards permettent de donner à ces martyrs leurs noms : Gervais et Protais (11). Ambroise et ses contemporains n'en savent pas davantage. Mais la dévotion supporte mal l'inconnu. On veut en savoir plus, beaucoup plus, sur les saints que l'on invoque. Dans le courant du V<sup>e</sup> siècle, ces deux martyrs ont retrouvé une histoire (12) : on sait qu'ils étaient frères jumeaux, on connaît les noms de leurs parents, celui de leur juge, la profession de leur père, les circonstances de leur supplice et de leur ensevelissement. Les hagiographes ont fait leur travail qui est de créer là où l'on ignore presque tout, et d'amplifier indéfini-

ment là où l'on sait fort peu de choses. Et comment auraient-ils mauvaise conscience : est-ce un crime d'exagérer lorsque l'on fait l'éloge d'un saint ? Les besoins de la piété, l'orgueil des cités et des monastères - et même leurs intérêts matériels - font que les biographies des saints ne cessent de s'enrichir selon les lois de l'hyperbole et de l'analogie. Au XVI<sup>e</sup> siècle, un théologien de renom, Melchior Cano, s'indigne : les historiens et biographes païens - un Suétone, un Tacite ou un Plutarque - sont plus honnêtes que les hagiographes chrétiens (13).

C'est que, depuis la Renaissance, les fictions hagiographiques cessent d'être complaisamment tolérées. L'humanisme prône le retour aux sources ; la Réforme oblige à un regard critique : ces vies de saints que l'on oppose aux protestants pour leur prouver la nécessité des œuvres (14), encore faudrait-il qu'elles ne soient pas trop évidemment inventées.

Port-Royal, ennemi de l'imagination et soucieux de vérité et de raison, participe à cette tâche de purification. Saint-Cyran a l'idée d'un Surius que l'on traduirait après en avoir retranché les vies qui paraîtraient « ou fausses ou non édifiantes » (15), au risque de choquer les habitudes des dévots et de s'attirer bien des inimitiés (16). On travaillera de longues années à cette entreprise. Antoine Le Maistre, qui en était l'un des inspirateurs, en dresse le plan et en devient le maître d'œuvre (17). Quand il meurt, en 1658, le grand ouvrage n'est qu'ébauché. Pierre Thomas du Fossé, qui avait travaillé avec lui, le remplace (18). Il publiera deux volumes, mais n'ira pas au-delà du mois de février (19).

Les manquements à la vérité n'étaient pas le seul danger qui guettait l'auteur de vies de saints : il y avait aussi l'arrogance. L'hagiographe qui a l'esprit de Port-Royal s'interroge : « De quel droit, avec quelle compétence, moi qui suis loin d'être un saint, puis-je prétendre écrire la vie des saints ? » Seul un saint peut bien parler d'un saint. Pour s'y être aventuré, Antoine Le Maistre a été taxé d'orgueil par Barcos, et lui-même en a éprouvé des scrupules qui l'ont tourmenté jusqu'à sa mort (20). Il avait pourtant presque trouvé la solution de ce problème avec sa *Vie de S. Bernard... divisée en six livres* (21) : les trois premiers sont tirés des *Vies* du fondateur de Clairvaux écrites par trois saints abbés de son ordre. Les trois derniers ne traitent plus des événements, mais de l'esprit de Bernard, de ses maximes et de ses vertus. C'est une division que l'on trouve souvent dans les vies des saints de la Contre-Réforme. Mais Antoine Le Maistre demande la substance de ces derniers livres à

l'œuvre de saint Bernard lui-même, dont il compose une sorte de florilège. L'hagiographe selon le cœur de Port-Royal tend toujours à s'effacer ; à ce titre, son idéal, c'est le traducteur (22).

\*  
\* \* \*

Godefroy Hermant possédait les qualités qui pouvaient en faire un hagiographe dans l'esprit de Port-Royal. Son passé était exemplaire. Enfant studieux, ses dons exceptionnels avaient attiré l'attention d'Augustin Potier, évêque de Beauvais, sa ville natale ; celui-ci avait suppléé au peu de fortune de la mère, devenue veuve, pour envoyer le jeune garçon poursuivre ses études à Paris. Pieux, très lié avec l'abbaye de Port-Royal où il faisait fréquemment de brèves retraites (23), Hermant n'avait jamais appartenu au « monde ». C'était un excellent connaisseur des langues anciennes. Une harangue qu'il adressa aux ambassadeurs de Pologne fit dire aux jésuites « qu'enfin il se trouvait un homme en Sorbonne qui savait du latin » (24). Il n'avait que 23 ans lorsqu'on l'avait choisi pour travailler à la révision de la Bible polyglotte de Vitré. Il était spécialement chargé du texte grec (25). Mais cela ne suffisait pas pour s'improviser hagiographe. Il fallait encore une mission, un appel, une nécessité.

Pour comprendre la naissance de cette vocation d'hagiographe, il faut se reporter aux années tourmentées qui ont précédé la publication de la *Vie de Saint Jean Chrysostome*. Hermant vit alors à Beauvais, dans l'entourage de l'évêque Choart de Buzenval (neveu et successeur d'Augustin Potier) dont il est le théologien et le porte-parole : c'est lui qui écrit les mandements (26). Buzenval et ses conseillers immédiats sont de convictions très augustinienne et proches de Port-Royal (27). Hermant a déjà bataillé contre les jésuites pour défendre les privilèges de l'Université, et il a participé à la querelle de la *Fréquente Communion* à côté d'Arnauld. Le chapitre de Beauvais, au contraire, est très lié aux jésuites. En 1653, il ouvre les hostilités contre son évêque. Les adversaires de Choart de Buzenval ayant l'appui de la cour, et notamment de la Reine Mère, la position du prélat apparaît menacée.

Le 29 janvier 1656, Arnauld est censuré par la Faculté de Théologie sur le point de droit. En février, il est exclu de la Sorbonne. La même mesure frappe les docteurs qui ont refusé de signer la censure. Hermant, qui était venu soutenir Arnauld et avait prononcé un vigoureux discours en sa faveur (28), est profondément choqué par

les circonstances de la censure et par la défection d'un certain nombre de ceux sur lesquels on croyait pouvoir compter (29). Il ne retournera plus à la Sorbonne. À Beauvais, le chapitre triomphe, et le doyen Chaillou fait inscrire sur ses registres la condamnation d'Arnauld (30). En juillet, ce même doyen fait approuver une formule de serment pour la réception de la bulle d'Innocent X et la condamnation des cinq propositions contenues dans le livre de Jansénius. Le chapitre décide d'en imposer la signature à tous les ecclésiastiques du diocèse (31). Le 2 mars, le nonce a demandé au Roi au nom du Pape de presser les préparatifs du procès que l'on voulait faire à l'archevêque de Sens, à l'évêque de Comminges et à l'évêque de Beauvais pour les restrictions dont ils avaient accompagné la publication de la bulle d'Innocent X (32).

Les amis de Port-Royal ne manquèrent pas de riposter à cette offensive générale, chacun avec ses propres armes. C'est en 1656 que Pascal publie ses seize premières *Provinciales*, portant le débat au delà du cercle restreint des théologiens, tandis qu'Hermant exprime sa colère en traduisant deux textes patristiques.

Il fait paraître cette année-là, sans nom d'auteur ni préface, une *Traduction d'une Epistre de saint Basile à des Solitaires qui avoient esté persecutez par les Ariens* (33). C'est une brochure de quatre pages in-4°, publiée à Paris chez Guillaume Desprez. Dans cette lettre, Basile répondait à des fidèles qui se scandalisaient de voir des chrétiens persécutés non par des païens ou des incroyants, mais par d'autres chrétiens, voire par des clercs et par des évêques. Basile les invite à ne pas se troubler et à se rappeler l'exemple du Christ condamné par le sanhédrin : « Considérez que dans cette conspiration qui s'est formée contre le divin Sauveur, les Pontifes, les Scribes et les Vieillards étaient ceux qui conduisaient toute la cabale (34). » On sait le succès qu'aura ce thème chez les appelants du XVIII<sup>e</sup> siècle (35). Ainsi, voulant protester contre l'injustice, contre les faux frères, contre la foule des opportunistes, contre l'isolement du Juste, Hermant utilise l'arme de la traduction. Ce qu'il demande d'abord à ces Pères de l'Église dont il va pendant plus de dix ans raconter l'histoire et faire connaître les œuvres, c'est leur véhémence, leur indignation.

En cette même année 1656, Hermant traduit un second texte, tiré des œuvres d'un Père grec. Il s'agit non plus d'une simple lettre, mais d'un traité entier, dû cette fois à saint Jean Chrysostome. Jean Chrysostome est l'un des grands auteurs de Port-Royal. Saint-Cyran estimait que, pour connaître la pensée des Pères, on pouvait s'en

tenir à saint Augustin pour les Latins et à saint Chrysostome pour les Grecs (36), et ses disciples traduisirent plusieurs écrits du second aussi bien que du premier. Lorsque, en 1650, Nicolas Lévesque avait été nommé supérieur du séminaire de Beauvais, il avait apporté avec lui le *Sacerdoce* de saint Jean Chrysostome dans la version française d'Antoine Le Maistre (37).

Hermant intitula l'opuscule qu'il venait de traduire : *Traité de la Providence, composé par S. Jean Chrysostome, Archevesque de Constantinople, pendant son exil. Pour l'édification de ceux qui avaient été scandalizés des afflictions de l'Église* (38). Jean Chrysostome avait composé ce texte vers 405 ou 406, peu avant de mourir dans l'exil auquel l'avait condamné l'impératrice Eudoxie, poussée par de hauts dignitaires ecclésiastiques bien résolus à se débarrasser de tout ce qui pouvait gêner leurs ambitions. À Constantinople, ceux qui restaient fidèles à l'évêque exilé étaient taxés de « joannites » et cruellement persécutés par le pouvoir. Dans la préface dont il fera précéder sa traduction, lorsqu'elle sera imprimée, Hermant ne manquera pas de suggérer des analogies entre l'empire byzantin au temps d'Eudoxie et la France sous le gouvernement de Mazarin :

Les amis de ce Saint que l'on décriait sous le nom odieux de Joannites, recevaient tous les outrages et toutes les indignités que l'on puisse faire à des factieux. On voyait que la passion de ceux qui avaient entrepris de lui ravir l'honneur et la liberté ne s'arrêtait pas à lui seul ; que son amitié était devenue un crime ; que les personnes les plus illustres de l'Empire ne pouvaient le défendre impunément ; et que la tempête qui était tombée sur lui enveloppait un très grand nombre de dignes Prélats, de Prêtres fidèles, de célèbres Officiers, de Dames très vertueuses et très charitables (39).

Cette traduction, gardée un moment en réserve, fut publiée en 1658 chez le libraire Charles Savreux, qui avait connu la prison deux ans auparavant, parce qu'on le soupçonnait d'avoir fait imprimer la protestation d'Arnauld contre la censure de la Faculté de Théologie (40).

Ce n'était là qu'un prélude. Hermant préparait déjà la biographie de celui qu'il venait de traduire. Baillet nous renseigne sur la genèse de cet ouvrage :

Ce fut dans ces tristes conjonctures que M. Hermant cherchant à se consoler dans l'exemple de Jésus-Christ maltraité des prêtres et des pharisiens, et dans celui des Saints que la persécution des faux frères avaient sanctifiés, rencontra ce qu'il cherchait dans saint Chrysostome. La persécution que ce saint Docteur avait soufferte de la part d'une impératrice prévenue par les intrigues criminelles de ses confrères lui parut si convenable pour servir de leçon à ceux qui souffraient comme lui, qu'il entreprit dès lors de faire la vie de ce Saint, pour leur instruction et celle du public (41).

Hermant s'était depuis longtemps familiarisé avec l'œuvre de saint Jean Chrysostome. Dès la fin de 1654, il écrivait à Lamoignon « qu'il avait fait une étroite amitié avec cet excellent Père de l'Église, et qu'il en pourrait donner un jour des marques publiques (42). De fait, si on lit ses différents ouvrages – en dehors de ses biographies des docteurs de l'Église –, on observe que, parmi les nombreuses citations des Pères que l'on y trouve, celles de Jean Chrysostome sont de loin les plus nombreuses et les plus décisives, comme dans ce passage du *Discours chrétien sur l'établissement du Bureau des Pauvres* :

Pour exprimer en un mot la grâce qu'il nous a faite en cette rencontre, il suffit de dire que S. Jean Chrysostome, qui souhaitait autrefois un pareil établissement dans la ville impériale de Constantinople sans en avoir eu la consolation, a prononcé dans une de ses homélies que la terre deviendrait un ciel si l'on pouvait voir tous les Pauvres nourris en commun dans l'enceinte d'une même ville (43).

Mais, en travaillant à une vie de saint Jean Chrysostome, Hermant ne recherchait pas seulement un réconfort personnel ou un moyen de manifester l'« étroite amitié » qui l'unissait à ce Père de l'Église. L'ouvrage devait être, en même temps, sa contribution à la défense de Port-Royal. En mai 1659, répondant à Arnauld qui jugeait nécessaire d'écrire à nouveau sur les matières de la grâce, Hermant fit part de ses réserves (44). Il pensait que ce que l'on avait écrit jusqu'à présent en ce genre, comme la *Grâce victorieuse* de l'abbé Noël de La Lane (45) et la réponse que l'on avait faite au Père Annat durant les Assemblées du Louvre (46), éclaircissaient suffisamment

le fond du problème, et qu'il n'était guère utile de reprendre une fois de plus des arguments inlassablement répétés. En revanche, faire l'histoire des assemblées de la Faculté pourrait désabuser bien du monde. Les ouvrages de dévotion et de piété seraient aussi un moyen de défense à la fois efficace et prêtant peu le flanc à la critique. Enfin, « la vie des saints sera de très grande utilité en toutes manières, si l'on peut y travailler de la bonne sorte (47) ». Hermant fait ici allusion à la grande entreprise dont l'idée venait de Saint-Cyran, et dont Port-Royal poursuivait la difficile réalisation. Mais il doit penser surtout à la vie de saint Jean Chrysostome, à laquelle il travaille.

Pour y « travailler de la bonne sorte », selon l'expression de sa lettre à Arnauld, Hermant avait compris qu'il avait besoin d'être aidé. De saint Jean Chrysostome, il connaissait bien les œuvres, qu'il avait lues d'un bout à l'autre avec beaucoup d'attention, Mais ce n'était pas suffisant pour en écrire l'histoire. Il y fallait encore la précision dans le détail des faits, notamment dans la détermination des lieux et dans la chronologie. Sans des secours extérieurs sur ce point, il lui aurait fallu renoncer. Ces secours, Hermant les trouva à Port-Royal. Il écrit dans sa préface :

J'aurais bientôt abandonné l'entreprise que j'avais faite d'écrire (cette) Vie, si un homme de grand mérite, et qui s'était rendu aussi célèbre par sa piété qu'il avait toujours été fameux par son éloquence, ne se fût servi de tout le pouvoir qu'une amitié très étroite lui donnait sur moi, pour m'animer dans l'exécution de ce dessein que je sentais être au-dessus de mes forces. Car j'espérais que cet incomparable ami [...] aurait assez de charité pour ne me point refuser ses avis et ses lumières, dans la suite de ce travail, qui était tout à fait conforme à ses études et à la grande connaissance de l'Histoire de l'Église qu'il avait acquise par une application infatigable.

On a reconnu Antoine Le Maistre (48). Mais celui-ci ne devait pas voir l'achèvement de l'ouvrage qu'il avait aidé à préparer. Il mourut prématurément le 4 novembre 1658. Cependant la vie de saint Jean Chrysostome était déjà assez avancée pour qu'Hermant ne pût renoncer à la terminer. Il avait déjà composé les neuf premiers livres, qui contenaient l'histoire du saint. Il lui restait les trois derniers, qui devaient traiter de sa conduite et de son esprit. C'étaient ceux qui offraient le moins de difficultés. Il les acheva en quelques

mois. Il continuait à tenir les Messieurs de Port-Royal au courant du progrès de son travail, et même à en discuter avec eux. Dans une lettre du 22 avril 1661, un peu avant d'être obligé de quitter l'abbaye, Singlin lui écrit :

Monsieur, il y a longtemps que je pensais toujours me donner l'honneur de vous écrire, pour vous prier de venir [faire] un tour à Paris pour conférer avec vous de la vie de Saint Chrysostome et sur le reste de la vie des Saints [...] Mais il paraît que nous allons être plus maltraités que jamais (49).

La crise s'était également aggravée dans le diocèse de Beauvais. La position de Choart de Buzenval apparaissait de plus en plus précaire, face à l'offensive conjuguée de la cour et de Rome. En 1659, l'appui de la Reine Mère avait donné l'avantage au chapitre dans sa campagne contre l'évêque (50). Les chanoines fidèles à ce dernier, et en premier lieu Hermant, sont exclus du chœur et, depuis 1660, leurs prébendes – les revenus de leurs canonicats – sont saisies (51).

C'est en août 1664 qu'est imprimée pour la première fois *La Vie de saint Jean Chrysostome Patriarche de Constantinople et Docteur de l'Église*. L'approbation des docteurs Nicolas Gobillon et Nicolas Petitpied (52) est du 8 août 1664. L'ouvrage paraît chez le libraire Charles Savreux, qui a déjà publié le *Traité sur la Providence*. C'est un in-4° de plus de neuf cents pages. La page de titre ne comporte aucun nom d'auteur, mais le privilège attribue l'ouvrage au Sieur Menart, docteur en théologie. Menart est ici l'anagramme d'Hermant.

Un « Avertissement » expose les circonstances de la rédaction, les difficultés rencontrées, l'aide reçue et la méthode suivie dans ce travail. On y remarque un ton direct et très personnel. Évitant le *nous* solennel, comme le *on* d'une discrétion très port-royaliste qu'emploiera Thomas du Fossé dans la préface de ses *Vies des Saints et Saintes*, Hermant n'hésite pas à dire *je* et à confier ses états d'âme à son lecteur :

Je puis dire que ce grand exemple m'a toujours été une sensible consolation dans toutes les traverses de ma vie, et que rien n'a plus servi à former dans mon esprit l'idée véritable de l'éminence de la vertu de saint Chryso-

stome que sa patience douce, paisible et généreuse au milieu de tant d'agitations et de tempêtes.

L'ouvrage est divisé en douze livres. Les huit premiers renferment l'histoire de saint Jean Chrysostome, les événements et les écrits qui la jalonnent. Le neuvième livre raconte ses funérailles et le transport triomphal de son corps, assimilé aux reliques d'un martyr. Les trois derniers sont consacrés à l'esprit du saint, à sa conduite et à ses vertus. Cette économie d'ensemble, cette succession d'une partie narrative et d'un portrait spirituel est assez classique dans les biographies des saints et bienheureux de la Contre-Réforme. On la trouve aussi bien dans l'*Histoire de la Vie, Vertus, Mort et Miracles de S. Charles Borromée* (53), traduite de l'italien par Nicolas de Soulfour, prêtre de l'Oratoire, que dans la petite vie du fondateur de la Compagnie de Jésus, écrite en latin par le Père Maffei (54). Mais ce qui caractérise cette dernière partie de la *Vie de Saint Jean Chrysostome*, c'est qu'Hermant y laisse le plus possible la parole au saint lui-même, suivant en cela l'exemple d'Antoine Le Maistre dans sa *Vie de Saint Bernard*, et de Le Maistre de Sacy dans *La Vie de Dom Barthelemy des Martyrs* (55), parue un an avant la *Vie de Saint Jean Chrysostome*. Les livres X et XI consacrés à son enseignement sont en fait un recueil de morceaux choisis. L'ensemble forme un traité de vie chrétienne selon l'esprit de Port-Royal : amour de l'Église, vénération pour l'Écriture Sainte, dont le saint recommande la lecture à tout le monde, rareté des vrais chrétiens, grandeur et péril de l'épiscopat, sainteté requise des différents états de vie, nécessité de la pratique et de l'esprit de pénitence.

Une vignette placée en tête du premier chapitre du livre I illustre bien l'idée maîtresse de cette biographie. On y voit Élie enlevé sur le char de feu, avec cette légende : *In spiritu Eliae*. Jean Chrysostome est le nouvel Élie qui s'est opposé à la nouvelle Jézabel. Cette figure annonce le thème du premier chapitre, où Hermant donne l'idée générale de la vie qu'il va raconter :

Afin qu'il fût une image parfaite et accomplie d'un vrai évêque, qui doit toujours être préparé au martyre, [Dieu] rendit sa persécution beaucoup plus célèbre encore que n'avait été son épiscopat. Il lui fit trouver autant d'injustice et de cruauté en des Évêques très catholiques, et en un Empereur et une Impératrice qui paraissaient dévots et zélés pour la foi et la religion, que ses prédécesseurs en avaient trouvé

dans les ennemis du nom chrétien. Il permit que l'envie de ces Prélats, la crédulité de ce Prince et l'animosité de cette Princesse fût plus cruelle envers lui que n'avaient été les Barbares, tous Goths et hérétiques qu'ils étaient (56).

Pour un lecteur au courant de l'actualité et des sentiments de la cour à l'égard de Port-Royal, c'étaient là autant d'allusions transparentes. Ayant donné d'emblée une clef de lecture, Hermant pouvait désormais faire calmement, solidement, longuement son métier d'historien. Je relèverai trois traits caractéristiques de l'ouvrage. Le premier est le sérieux avec lequel les difficultés de l'histoire de Jean Chrysostome sont relevées et les différentes hypothèses discutées. Hermant ne craint pas de retarder le cours de la narration par ces remarques critiques. Le second trait est le renouvellement apporté à la question des sources. Certes, Jean Chrysostome, évêque de Constantinople, était assez connu des historiens pour que sa biographie ne présentât point le foisonnement légendaire qui encomrait les vies de saints plus obscurs. Néanmoins, Hermant révisé la position prise par Baronius dans les *Annales ecclesiastici*. Baronius s'était appuyé sur Socrate et Sozomène, qui avaient travaillé de seconde main. Hermant montre qu'il faut plutôt faire confiance à un témoin des événements, Palladius, qui a laissé un *Dialogue* sur la vie de saint Jean Chrysostome dont il était l'ami et l'admirateur. Le témoignage de Palladius était d'autant plus important pour Hermant qu'il insistait avant tout sur les persécutions subies par Jean Chrysostome, sur les accusations calomnieuses portées par ses adversaires et sur son exil. Le troisième trait est le grand nombre de textes de Chrysostome traduits par Hermant et insérés dans son ouvrage. Les trois derniers livres sont un véritable florilège où l'on trouve des homélies presque entières.

Cette *Vie de saint Jean Chrysostome* fut remarquée. Les adversaires de Port-Royal en furent naturellement fort mécontents. On en a un témoignage dans une lettre écrite par Le Maître de Sacy, le 29 décembre 1664, à la sœur Elisabeth de Sainte Agnès Le Féron. Il prévoit que sa correspondante pourrait être enlevée de Port-Royal et exilée dans quelque communauté d'un autre ordre. En ce cas, son père devrait obtenir pour elle de l'archevêque de Paris la permission d'emporter quelques livres, « comme les heures, les Homélies de saint Chrysostome sur Saint Matthieu, [...] la Vie de Saint Chrysostome et Cassien ». Mais Sacy ajoute aussitôt : « Peut-être qu'on ferait quelque difficulté sur la vie de St Chrysostome qui les a choqués (57). »

Outre les censures partisans, la *Vie de Saint Jean Chrysostome* essuya d'assez nombreuses critiques dont on perçoit les échos dans le *Recueil de choses diverses*, où sont rapportés les propos des familiers de l'hôtel de Liancourt. On jugeait le style d'Hermant guindé, périodique, chargé d'épithètes, en un mot démodé (58). Beaucoup trouvaient l'ouvrage trop long. Le théologien François Diroys disait de cette *Vie* : « On peut la réduire à quinze pages, et M. Hermant en a fait 1500 (59) ! » Il ajoutait qu'il était inutile de ressusciter tant d'homélies de saint Jean Chrysostome, où l'on trouvait plus de paroles que de choses. Surtout, aux yeux du même Diroys, c'était une erreur d'avoir fait crédit à Palladius, témoin partial, origéniste, et qui avait « crié contre saint Jérôme » (60).

Mais les défenseurs ne firent pas défaut à Hermant, sauf sans doute pour son style. Sur le point essentiel – la valeur historique de sa biographie –, le jugement le plus autorisé est celui de Le Nain de Tillemont, qui écrira : « Ce que les Grecs et les Latins n'avaient point fait, feu Mr Hermant l'a fait en notre langue, nous donnant une vraie vie de S. Chrysostome, tirée des propres ouvrages de ce saint même, de Pallade et de ce que les monuments de l'Église peuvent y ajouter de plus constant (61) » La préférence donnée par Hermant à Palladius sur Socrate et Sozomène n'a pas été remise en cause par la recherche patristique des siècles suivants. Quant aux longs extraits des homélies de saint Jean Chrysostome, ils furent défendus par le *Journal des Sçavans* : seuls peuvent s'en plaindre, écrit le rédacteur, ceux qui ne cherchent dans leur lecture « qu'un vain divertissement (62). Hermant avait lui-même répondu par avance dans son « Avertissement » à ces lecteurs trop pressés dont il prévoyait la désapprobation : comme on doit se purifier de toute prétention et vanité en écrivant l'histoire des saints, on ne doit apporter aucune curiosité à leur lecture ; car il n'y a rien de si dangereux que de traiter humainement les choses de Dieu et du Salut. Il faut rappeler ici l'appréciation négative de la curiosité (la « concupiscentence des yeux ») dans la tradition augustinienne (63).

Les espoirs qu'Arnauld et Port-Royal avaient mis dans cette *Vie de saint Jean Chrysostome* ne furent pas déçus. L'accueil qu'elle reçut du public fut favorable. On la réédita plusieurs fois en quelques années (64).

Lorsqu'il avait commencé à travailler à cette *Vie de saint Jean Chrysostome*, Hermant n'envisageait sans doute pas d'écrire une série de biographies consacrées aux Pères grecs. Il aurait élargi son projet primitif à la demande du président de Lamoignon, à qui l'unis-

sait une ancienne amitié. Lamoignon lui avait même demandé de trouver des collaborateurs compétents pour un ensemble de traductions des œuvres des Pères grecs (65). Mais la demande du premier président devait correspondre aux désirs secrets d'Hermant. Celui-ci parle lui-même du « mouvement » que Dieu lui a donné d'écrire la *Vie de saint Basile* (66).

Une circonstance nouvelle allait faciliter ce travail. En 1664, les volumes suivants étaient déjà sur le chantier. Hermant avait écrit une première version de la *Vie de saint Athanase*, et rassemblé les matériaux nécessaires aux biographies de Basile le Grand et de Grégoire de Nazianze. Cette même année, Sébastien Le Nain de Tillemont, un jeune savant, qui avait été un élève des petites Écoles et qui était resté fort lié à Port-Royal, vint loger chez Hermant après avoir résidé pendant quatre ans au séminaire de Beauvais (67). Le Nain de Tillemont avait déjà beaucoup travaillé l'histoire de l'Antiquité chrétienne avec une rigueur et un sens critique exceptionnels. Entre ces deux savants, on peut supposer des échanges fructueux. Tillemont a dit toute l'estime qu'il faisait des travaux de son aîné dans la préface du tome XI des *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique*, qui contient la vie de S. Jean Chrysostome, et l'on ne risque guère de se tromper « en accordant à Godefroy Hermant une place capitale dans la formation intellectuelle et spirituelle de Tillemont » (68). De son côté, celui-ci communiqua à Hermant les dossiers qu'il avait réunis sur les Pères dont le chanoine de Beauvais préparait les vies : Athanase, Basile, Grégoire de Nazianze (69).

Un trait commun distingue ces trois biographies de celle de saint Jean Chrysostome : elles paraissent toutes pendant la Paix de l'Église et sous le nom de leur auteur. Cela donne à leur préface une modération nouvelle, même s'il s'agit toujours, en particulier dans le cas d'Athanase, d'évêques en butte à la persécution et obligés de tenir tête, parfois presque seuls, aux puissances civiles et ecclésiastiques.

En 1671 paraît *La Vie de S. Athanase, Patriarche d'Alexandrie, divisée en douze livres. Qui comprend encore l'histoire de S. Eustathe d'Antioche, de S. Paul de Constantinople, de S. Hilaire de Poitiers, de S. Eusèbe de Verceil, des Papes Jules et Libère et de plusieurs autres Saints ; Avec la naissance et le progrès de l'Arianisme*. On le voit, l'horizon s'élargit. La biographie tend à s'ouvrir sur l'histoire d'une époque. C'est le premier ouvrage publié par Hermant pendant la Paix de Clément IX ou « Paix de l'Église ». L'auteur évoque expressément la concorde retrouvée et en fait honneur au

Roi dans l'Épître dédicatoire adressée à Charles-Maurice Le Tellier, coadjuteur de l'archevêque de Reims dont dépend l'évêché de Beauvais. Mais, sous la sérénité affichée, on entrevoit les circonstances moins iréniques dans lesquelles cette biographie a été composée, et la leçon qu'elle propose au lecteur n'est pas différente de celle de la *Vie de saint Jean Chrysostome*. Athanase est l'exemple de « ce que peut un homme seul pour la défense de toute l'Église ». Comme Jean Chrysostome, c'est le modèle d'un évêque persécuté mais intrépide, exilé mais inébranlable, et finalement victorieux. Le cadre est plus vaste et l'enjeu de la lutte encore plus important, puisqu'il s'agit cette fois de la défense de la vérité contre une hérésie majeure : l'arianisme.

*La Vie de saint Athanase* est écrite sur le modèle de la *Vie de saint Jean Chrysostome*. Hermant a cependant tenu compte de certaines des observations qui lui avaient été faites, et il a rassemblé à la fin toutes les remarques critiques un peu étendues qui, dans la première biographie, encombraient son texte.

Deux ans après, en 1673, Hermant publie à nouveau la traduction d'un texte patristique. Il s'agit cette fois d'un ouvrage de morale et de spiritualité, *Les Ascétiques ou Traitez spirituels de St Basile le Grand*. Sous ce titre, Hermant a rassemblé un certain nombre d'opuscules destinés par Basile aux moines de Cappadoce (70). Selon Baillet, Hermant avait travaillé à cette traduction pendant les visites pastorales où il accompagnait son évêque. Revenu dans sa riche bibliothèque, il avait composé l'abondante annotation (71). Encore une fois, la traduction frayait la voie à une biographie.

L'année suivante paraît *La Vie de S. Basile le Grand, Archevesque de Césarée en Cappadoce et celle de S. Grégoire de Nazianze, archevesque de Constantinople, divisée en douze livres. Par M. Godefroy Hermant, Docteur en Théologie de la Maison et société de Sorbonne, et Chanoine de Beauvais*. C'est une biographie double. Consacrer un ouvrage à chacun de ces docteurs de l'Église eût conduit à des répétitions insupportables, tant les vies de Basile et de Grégoire avaient été étroitement associées.

Hermant souligne que son nouvel ouvrage est une suite de la vie d'Athanase. L'auteur achève ainsi son tableau de la crise arienne. La méthode et la présentation sont les mêmes que dans la biographie précédente. La division en deux parties inaugurée dans la *Vie de saint Jean Chrysostome* se retrouve ici, comme l'indique bien le sous-titre qui résume le contenu des douze livres : *les dix premiers représentent la suite de leurs actions et celles de plusieurs Saints*

de leur siècle, et les deux derniers contiennent le parallèle de leurs vertus, et la conformité de leur doctrine. On y retrouve également les « Éclaircissements » renvoyés en fin de volume, comme dans la *Vie de saint Athanase*.

Cette nouvelle biographie patristique n'eut pas le succès des deux précédentes (72). Elle n'avait ni la même unité ni la même concentration dramatique, rien qui pût égaler le combat grandiose d'Athanase contre une coalition quasi universelle, ou l'exil pathétique de Jean Chrysostome.

L'« Avertissement » de ce nouvel ouvrage est particulièrement révélateur de l'idée qu'Hermant se fait de son travail d'historien-hagiographe. C'est une réponse à des attaques suscitées par la *Vie de saint Athanase*. Celle-ci avait été imprimée le 1<sup>er</sup> juin 1671. Six mois plus tard, un jésuite, le Père Louis Maimbourg, obtenait un privilège du Roi pour une *Histoire de l'arianisme* qui était sous presse dès novembre de l'année suivante. En dépit de la différence de titre, la *Vie de saint Athanase* et l'*Histoire de l'arianisme* avaient en grande partie le même sujet. En effet, à son habitude, Hermant avait traité largement son thème, et il aurait pu intituler son livre « saint Athanase et son temps ». Maimbourg avait utilisé l'ouvrage d'Hermant ; à cela on ne pouvait rien redire. Plus contestable était l'âpreté avec laquelle il avait attaqué la *Vie de saint Athanase* pour mieux écarter l'accusation de plagiat et pour accréditer son *Histoire de l'Arianisme*.

Le premier coup fut porté par le Père Maimbourg en 1671, dans un opuscule de controverse avec les protestants intitulé *Traité de la vraie Église de Jésus-Christ pour ramener les Enfants égarés à leur Mère*. Maimbourg examinait notamment une question de fait à laquelle il voulait donner une portée dogmatique : Qui avait présidé le concile de Nicée (73) ? Après avoir rappelé sur ce point les témoignages des sources et l'opinion des historiens, Hermant avait estimé prudemment que l'on ne pouvait en tirer aucune conclusion certaine. Les historiens d'aujourd'hui n'en savent pas plus que lui. Maimbourg, au contraire, s'appuyait sur quelques indices peu probants, comme l'ordre des noms dans une liste des membres du concile, pour affirmer que l'assemblée avait été présidée par les légats du pape. Il ajoutait que celui qui ne serait pas convaincu par de telles raisons ferait voir qu'il veut les « dissimuler, et même supprimer, autant qu'il peut, pour ravir au Pape un avantage qui lui est si manifestement acquis dans ce premier Concile Œcuménique » (74). La prudence d'Hermant, celle de l'historien soucieux de ne jamais pré-

senter comme certain le douteux ou l'improbable, apparaissait ainsi comme une dissimulation coupable visant à des fins schismatiques. Tout ce que montre ici le Père Maimbourg, c'est le manque de sérieux de sa critique historique et son indifférence aux anachronismes. Les arguments par lesquels il s'efforce de montrer que quatre évêques, dont Eusèbe de Nicomédie et Theognis de Mégare, avaient été déposés par le concile de Nicée pour avoir voulu distinguer le fait et le droit dans la condamnation d'Arius, ne résistent pas davantage à l'examen (75).

Le Père Maimbourg, excellent narrateur bien que médiocre styliste, mérite plus d'attention quand il parle en critique littéraire. À ses yeux, Hermant a mélangé deux genres qu'il faut soigneusement distinguer : l'histoire et la dissertation critique. L'historien n'a pas à débattre des questions controversées, ni à justifier l'interprétation qu'il fait sienne ; sa seule tâche est de raconter selon les règles de l'art. Ainsi Hermant n'a pas composé une histoire, il n'a fait qu'une compilation. Si un examen critique était nécessaire, il fallait le faire ailleurs, dans une dissertation. Pour Maimbourg, l'histoire est une œuvre de littérature qu'il faut mener « selon le modèle que les Maîtres de l'Art nous en ont donné dans leurs ouvrages (76) ».

Il faut reconnaître que Maimbourg avait un réel talent pour cette façon d'écrire l'histoire. Le succès de son *Arianisme* l'engagea à composer un grand nombre d'ouvrages d'histoire ecclésiastique qui eurent un grand succès bien au delà du milieu restreint des dévots. Madame de Sévigné se passionne pour l'*Histoire de l'Arianisme* et pour celle des *Croisades* du même Père Maimbourg. Elle n'en aime ni l'esprit, ni le style qui « a ramassé le délicat des mauvaises ruelles (77) », mais elle est conquise par le récit, par cette action qui tient à tout et ses ressorts surprenants (78).. Dans l'article « Maimbourg » de son *Dictionnaire*, Pierre Bayle écrit : « Il y a peu d'historiens, parmi même ceux qui écrivent mieux que lui, et qui ont plus de savoir et d'exactitude que lui, qui aient l'adresse d'attacher le lecteur autant qu'il fait (79).

Mais le prix de cette séduction était lourd. L'exactitude n'était pas le fort du Père Maimbourg. Ce qu'il dit dans l'« Avertissement » de son *Arianisme* montre bien le manque de rigueur de sa critique : entre deux auteurs qui se contredisent, il choisit soit celui qui est le plus proche des événements qu'il raconte, soit celui qui est le plus généralement approuvé, soit celui qui permet de construire un récit plus cohérent (80). Et le critère finalement retenu est naturellement ignoré du lecteur qui n'est même pas instruit de la difficulté à résoudre.

Cette manière d'écrire l'histoire était à l'opposé de la pratique et de l'idéal d'Hermant :

Quant à la forme de mon ouvrage, écrit-il dans l'Avertissement à la *Vie de saint Basile*, je déclare d'abord que je n'ai eu nul dessein de composer un Roman spirituel, ni rien qui approche de cette nature d'écrit ; parce que je sais qu'il n'y aurait rien de si contraire à mon caractère, ni qui choquât davantage la bienséance de ma profession (81).

Le Père Maimbourg se plaçait du point de vue de l'art, de l'imagination, de l'agrément. Hermant met au premier plan l'exigence de la vérité. De ce point de vue, rien de plus licite ou, pour mieux dire, de plus nécessaire que d'apporter les preuves de ce que l'on avance. Certes, il faut faire une place à l'agrément, mais quand il s'agit de l'histoire de l'Église, l'agrément vient seulement de la diversité des événements et de l'édification que l'on peut en retirer. Hermant n'écrit pas pour ceux qui ouvrent une vie de saint comme ils ouvriraient un roman que l'on pourrait être en toute sûreté de conscience.

\*  
\* \* \*

Avec les vies de Basile et de Grégoire de Nazianze, le programme annoncé par Arnauld à Pavillon semble réalisé, de même que le désir d'une vie des docteurs de l'Église grecque exprimé par Lamoignon. En revanche, la *Vie de S. Ambroise archevesque de Milan, Docteur de l'Église et Confesseur*, qui paraît en 1678, est étrangère à ce dessein, puisque Ambroise appartient à l'Occident latin. Elle ne résulte pas davantage d'un libre choix d'Hermant. Celui-ci était en train de travailler à la réalisation d'un vieux projet : une *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et du diocèse de Beauvais*. Il a dû l'interrompre pour travailler à une *Vie de S. Ambroise* « par la prière de quelques Prélats » comme il l'écrit au début de son « Avertissement ». Quels sont ces prélats ? On peut penser qu'il s'agit avant tout, et peut-être uniquement, de Choart de Buzenval. Celui-ci conservait quelques remords des circonstances de son élévation au siège de Beauvais, due à des intérêts de famille. Or l'élection d'Ambroise avait été canoniquement irrégulière. Et, comme Choart de Buzenval, Ambroise était passé d'une magistrature séculière aux plus hautes fonctions ecclésiastiques. L'exemple de l'évêque de Milan était donc

pour celui de Beauvais à la fois rassurant et exemplaire. Aussi Hermant, dans son « Avertissement », et Choart de Buzenval, dans l'approbation qu'il a donnée à cette biographie, insistent-ils l'un et l'autre sur les merveilles de la grâce dans la vocation d'Ambroise (82).

De toutes les biographies composées par Hermant, c'est la *Vie de saint Ambroise* qui nous éclaire le mieux sur la collaboration d'Hermant et de Le Nain de Tillemont, ainsi que sur la différence de leurs méthodes et de leurs buts. Il est, en effet, probable que, dans cette œuvre tardive, imposée par les circonstances et dont la réalisation semble avoir été hâtive, Hermant n'a pas manqué d'utiliser les dossiers de celui qui fut son hôte et resta son ami. La supposition se confirme si l'on fait une lecture parallèle de la *Vie de saint Ambroise* et du tome X des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique* (83).

Selon Ellies du Pin, « Monsieur Hermant [...] s'est servi, pour composer les Vies de S. Athanase et des autres Pères, des Mémoires de M. de Tillemont qui n'étaient encore que manuscrits ; mais il les a étendus et mis en un style diffus qui n'a pas été au goût de bien des gens, quoique ces Vies aient été généralement estimées de tout le monde, à cause de l'exactitude et de la beauté de l'histoire (84). » Les critiques adressées au style périodique d'Hermant ont été relevées plus haut. Ce qui mérite plus d'attention est la manière dont celui-ci étoffe et amplifie les matériaux qu'il met en œuvre.

On distingue dans la *Vie de saint Ambroise* une sorte de fond commun, de nombreuses pages où Hermant dit la même chose que Tillemont, et parfois dans les mêmes termes. On peut y voir le « mémoire » communiqué par le second au premier, et qui, sans doute, est lui-même le fruit d'une forme de collaboration entre les deux historiens. Il convient alors d'examiner les passages nombreux et souvent étendus que l'on trouve dans la *Vie* d'Hermant, et qui n'ont pas de parallèle dans les *Mémoires* de Tillemont.

Certaines de ces disparités tiennent au fait que la *Vie d'Ambroise* constitue un tout, tandis que le *Mémoire* consacré par Tillemont à l'évêque de Milan n'est qu'une partie d'un ensemble et qu'il faut, par conséquent, en éliminer les redites. Ainsi, ayant parlé ailleurs de Gervais et de Protais, l'auteur des *Mémoires* ne doit pas faire à nouveau le récit détaillé de leur translation en écrivant l'histoire d'Ambroise. Ce récit, en revanche, tient une grande place chez Hermant. De même, Tillemont n'a pas à répéter ce qu'il a écrit dans son *Histoire des Empereurs*, tandis qu'Hermant s'attache à replacer les événements auxquels son héros a été mêlé dans le cadre historique qui les éclaire.

D'autres développements introduits par Hermant visent à répondre à une difficulté ou à prévenir une interprétation erronée. Ainsi, après avoir rapporté comment Ambroise avait empêché que l'on fit reconstruire aux frais de l'État une synagogue incendiée par des chrétiens, Hermant s'applique à montrer, par l'exemple de Grégoire le Grand, qu'une autre solution du même problème était possible (85).

Ailleurs, il ajoute au récit une interprétation figurative qui en révèle la signification profonde. C'est, par exemple, ce que l'on trouve à la fin de l'histoire de Cresconius, un criminel qui avait cherché refuge dans une basilique et qui en avait été arraché sur l'ordre du régent Stilichon. Les soldats qui avaient procédé à cette arrestation en dépit des objurgations d'Ambroise furent aussitôt après déchirés par des léopards, en assistant à des jeux où l'on produisait ces fauves. Tillemont arrête là son récit et passe à un autre épisode (86). Hermant s'attarde et met en parallèle cet incident dramatique avec un épisode analogue de la vie d'Élie, raconté dans le livre des Rois (87). Ce n'est pas simplement une glose édifiante et quelque peu arbitraire. Cette typologie biblique replace le lecteur dans l'esprit du IV<sup>e</sup> siècle, et elle reprend la grande idée de Paulin de Milan, qui fut le secrétaire d'Ambroise avant d'être son premier biographe : les évêques dignes de leur mission sont aussi les successeurs des prophètes ; ils agissent avec l'esprit d'Élie, *in spiritu Eliae*. C'était la légende de la vignette placée en tête de la *Vie de saint Jean Chrysostome*.

Il y a enfin les nombreux passages de l'œuvre d'Ambroise traduits par Hermant et qu'il a, soit insérés dans le cours de son récit, soit rassemblés dans les deux derniers livres, où sont « représentés l'esprit et la morale de l'évêque de Milan ». C'est ici qu'apparaît le plus clairement ce qui distingue la *Vie des Mémoires*. Tillemont aussi bien qu'Hermant se réfère constamment aux textes d'Ambroise, notamment aux *Lettres*, mais il résume presque toujours tandis qu'Hermant traduit chaque fois qu'il le peut. Il en résulte, chez le premier, un texte plus poli, plus lisse pourrait-on dire, en somme plus élégant, avec moins de disparate. Mais Hermant fait entendre la voix d'Ambroise là où Tillemont se borne à résumer ses arguments. C'est que le second écrit des éléments pour une histoire ; le premier seul a composé une *Vie de saint Ambroise*.

Une fois sa biographie achevée, Hermant la fit précéder d'une dédicace datée du 31 mars 1678. Le dédicataire est le plus haut personnage de l'Église, le pape Innocent XI. Durant ses deux premières années de pontificat, Innocent XI avait suscité les espoirs de Port-

Royal. Pavillon et Arnauld espéraient que le nouveau pape non seulement confirmerait la Paix de Clément IX, mais dissiperait enfin ce fantôme d'hérésie que les adversaires de l'augustinisme avaient imaginé et surnommé « jansénisme » (88). La dédicace, écrite naturellement en latin, est un long parallèle entre saint Ambroise et Innocent XI. Une phrase en livre l'idée maîtresse :

Valentinien, Gratien et Théodose le Grand ont trouvé dans la personne d'Ambroise non seulement un ami et un conseiller, mais dans des circonstances délicates un avocat, parfois même un médecin – *modo patronum, interdum medicum*.

Hermant écrit ces lignes au moment où Rome intervient dans le conflit de la Régale (89).

\*  
\* \*

Ces *Vies* de cinq docteurs de l'Église composées par Hermant en une vingtaine d'années représentent une contribution importante aux études sur l'Antiquité chrétienne, et, pour plus de trois siècles, elles ont frayé la voie aux biographes des Pères de l'Église. En même temps, elles ont imposé un modèle de sainteté qui va jouer le plus grand rôle dans les futurs combats de Port-Royal.

Dans l'« Avis au Lecteur » de ses *Vies de plusieurs Saints illustres de divers siècles*, qui parurent en 1664, Arnauld d'Andilly énumérait les différents groupes de saints représentés dans son recueil : des Papes, des Patriarches et des Évêques, des Prêtres, des Religieux et des Solitaires, des Empereurs, des Rois et des Princes, et même des Ministres, « d'excellentes Femmes, d'admirables Veuves et de saintes Vierges ». Vingt ans après, dans les *Vies des Saints et Saintes tirées des Pères de l'Église et des Auteurs Ecclésiastiques*, ouvrage anonyme dû à Pierre Thomas du Fossé, l'un de ces groupes prend une place prépondérante. On lit, en effet, dans l'« Avertissement » de ce nouveau recueil :

C'a été proprement dans les affaires importantes de l'Église que les plus grands saints, comme saint Fulgence, saint Jean Chrysostome, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Athanase et tant d'autres ont fait paraître cette vertu émi-

nente dont Dieu les avait remplis [...] la sagesse si généreuse avec laquelle ils ont soutenu les intérêts de Jésus-Christ contre les Ariens et les autres ennemis de sa foi et de sa morale (90).

De ce groupe de grands évêques, une figure se détache : celle de Jean Chrysostome, celui qui mourut en exil. Déjà en 1664, lorsqu'on rapporta à Port-Royal des Champs le corps de Singlin, qui avait été contraint de s'éloigner trois ans auparavant, les sœurs crurent revivre les émotions du peuple de Constantinople accueillant solennellement les reliques de son pasteur, qui avait dû finir sa vie loin de son troupeau (91). Hermant venait d'achever sa *Vie de saint Jean Chrysostome*, après une longue préparation, qui s'était faite en liaison étroite avec les Solitaires. On peut penser qu'il en avait également entretenu les sœurs lors de ses nombreux séjours à l'abbaye. Mais Singlin n'était que simple prêtre, même si, à titre de Supérieur, il avait tenu la place de l'archevêque de Paris pour la communauté (92).

Avec le drame de la constitution *Unigenitus* et de l'Appel, l'exemple de Chrysostome va prendre une nouvelle actualité. Un évêque, un docteur, luttant et souffrant pour la vérité, telle est désormais l'image éminente de la sainteté pour les héritiers de Port-Royal. Lorsque, en 1727, l'appelant Soanen, évêque de Senez, est déposé par le concile d'Embrun et envoyé en exil à la Chaise-Dieu, l'évêque de Castres écrit à quelques-uns de ses collègues de l'épiscopat :

Que faire en faveur de M. l'Évêque de Senez ? [...]  
Que faire en faveur du Chrysostome de notre siècle ? [...]  
Que faire en faveur d'un évêque jugé, condamné, proscrit,  
chassé de son Église, exilé, traité comme celui qu'il a pris  
comme Patron et comme modèle (93) ?

La leçon qu'avait voulu donner Hermant plus d'un demi-siècle auparavant n'avait pas été oubliée.

#### NOTES

(1) A. Arnauld, *Lettres*, t. II, Nancy, Joseph Nicolaï, 1727, p. 235-248.

(2) « Buzenal » est l'orthographe couramment admise aujourd'hui, mais, au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles, on écrivait fréquemment « Buzanval », qui pourrait bien être l'orthographe la plus ancienne.

(3) Sur la situation du clergé rural et sur la réforme qui lui imposa l'évêque, voir P. Gouvert, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730*, Paris, 1960, réimpr. 1982, p. 198-206.

(4) Arnauld, *Lettres*, t. II, *ibid.*, p. 238.

(5) Parfois ces collections peuvent réunir simplement les saints d'une même région. L'inventaire de la bibliothèque de Le Maistre de Sacy mentionne un ouvrage intitulé *Vies des Saints de la Bretagne Armorique* par Albert Le Grand, Nantes, 1637 (O. Barenne, *Une grande Bibliothèque de Port-Royal*, Paris, 1985, n° 410).

(6) A. Bonnefons, S.J., *Vies des Saints en abrégé. En faneur des chrétiens qui veulent faire tous les jours une lecture spirituelle courte, agréable et profitable*, Paris, Sébastien Piquet, 1649-1650.

(7) Les deux premiers tomes des *Acta Sanctorum* comprenant les saints du mois de Janvier, parurent à Anvers en 1643. Les tomes de février furent édités en 1658. Le second fut utilisé par Arnauld d'Andilly dans ses *Vies de plusieurs Saints illustres de divers siècles*, Paris, 1664. En 1675, la collection des *Acta Sanctorum* comprenait onze volumes in-folio, pour les mois de janvier à avril.

(8) L. Surius, *Vitae Sanctorum ex probatis Authoribus et Mss. Codicibus* [1570-1575], 3<sup>e</sup> éd., 4 vol. in-fol., Coloniae Agrippinae, 1617.

(9) Ces ouvrages ont trouvé place dans les bibliothèques port-royalistes. L'inventaire de la Bibliothèque de Le Maistre de Sacy mentionne une *Vita S. Ignatii Loyolae*, in-24, la *Vie de Sainte Therese*, traduite par le P. Ciprien de la Nativité de la Vierge, in-4°, Paris, 1643, la *Vie de Saint Charles Borromée*, par Giussano (traduite en français par l'oratorien N. de Souffour), in-4°, Paris, 1615 (voir O. Barenne, *op. cit.*, nos 807, 408, 407).

(10) C. Baronius, *Vita sancti Ambrosii*, dans : *Sancti Ambrosii episcopi Mediolanensis Opera*, t. 6, Romae, 1587, p. 1-46. L'édition citée par Le Nain de Tillemont est celle de Paris, 1603, t. I, col. 1-74.

(11) Ambroise de Milan, *Epistula* 77 (22 Maur.), 2 et 12, éd. M. Zelzer, *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, t.82, 3, p. 127-128 et 134.

(12) *Acta Sanctorum collecta ... a sociis Bollandianis, Iunii IV*, editio novissima, Parisits et Romae, 1867, p. 683-684. Autre forme du texte : Pseudo-Ambroise, *Epistula* 2, *Patrologiae Series latina*, éd. J.-P. Migne, t. 17, col. 743-747. La date de cet opuscule est incertaine. Il pourrait avoir été composé vers le milieu du V<sup>e</sup> siècle.

(13) Melchior Cano, *De locis theologicis*, XI, 6, Lovanii, 1564, p. 649-650. Ce passage est cité par un disciple d'Hermant : A. Baillet, *Les Vies des Saints*, in-8° t. I, Paris, 1701, p. 72-73.

(14) Telle était l'intention de Surius en composant ses *Vitae Sanctorum*, si l'on en croit les éditeurs de la troisième édition dans leur avis au lecteur, fol. \* 4.

(15) Lettre de Le Maistre de Sacy à Barcos (17 Janv. 1659), dans : G. Delassault, *Choix de Lettres inédites de Louis-Isaac Le Maistre de Sacy*, Paris, 1959, p. 47.

(16) Ce risque a été souligné par P. Thomas du Fossé, *Mémoires*, p. p. F. Bouquet, t. II, Rouen, 1877, p. 2 : « Ce n'était pas assurément une petite entreprise. Car vouloir changer les idées vulgaires du peuple, c'est attaquer en quelque sorte la dévotion populaire, et s'attirer en même temps mille critiques et mille contradictions. »

(17) Le Maistre de Sacy, dans Delassault, *op. cit.*, p. 47 ; cf. Thomas du Fossé, *Mémoires*, t. II, p. 1-2. Sacy tend à présenter son frère comme un simple exécutant pour parer au reproche d'orgueil que lui adressait Barcos.

(18) Vie de M. Pierre Thomas du Fossé, dans : *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, par M. Du Fossé, Utrecht, 1739, p. XXII et XXIX-XXX ; Besoigne, *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, t. IV, Cologne, 1752, p.320.

(19) Thomas du Fossé, *Les Vies des Saints et Saintes tirées des Pères de l'Église et des Auteurs Ecclésiastiques*, deux vol., Paris, Pierre Le Petit, 1685-1686.

(20) Le Maistre de Sacy, Lettre à Barcos (17 janvier 1659), dans Delassault, *op. cit.*, p. 50 ; Besoigne, *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, t. III, p. 537.

(21) A. Le Maistre, *La Vie de S. Bernard, Premier abbé de Clairvaux et Père de l'Église*, Paris, Antoine Vitré et Veuve Martin Durand, 1648.

(22) Le Maistre écrit dans la préface de sa *Vie de Saint Bernard*, fol. I ii verso : « On a cru que cette [seconde] partie de sa Vie toute traduite et tirée de ses Écrits et des Historiens de son temps, serait comme dit l'Abbe Geoffroy, un miroir pur et fidèle, où l'on verrait reluire les merveilleux dons de grâce que Dieu avait départis à ce grand homme. »

(23) Cette habitude a été relevée avec aigreur par le Père R. Rapin, *Mémoires*, p. p. L. Aubineau, t. II, Paris, 1865, p. 277 : « On dit même que, sur ce principe de respect qu'on rendait à ce saint lieu, les plus fervents de la cabale avaient coutume d'y faire un pèlerinage de dévotion tous les ans à quelques grandes fêtes à l'imitation des anciens Juifs qui allaient en Jérusalem pour y visiter le temple. Hermant, chanoine de Beauvais, [...] était, à ce qu'on dit, un des plus religieux à observer cette dévotion et à faire de petits pèlerinages » Un autre exemple de ces liens étroits se trouve dans la « Relation de la Mort de sœur Françoise de sainte Darie », dans *Vies intéressantes et édifiantes des Religieuses de Port-Royal*, t. II, s. 1., 1751, p. 266 : Hermant sert d'intermédiaire entre l'abbaye et cette jeune nièce de Walon de Beauvais, alors que celle-ci est encore dans sa famille à Beauvais.

(24) A. Baillet. *La Vie de Godefroy Hermant*, Amsterdam 1717, p. 25.

(25) *Ibid.*, p. 11. En revanche, Hermant n'est pas à identifier avec un certain Mons. de Beauvoys, qui, durant son séjour à Port-Royal des Champs, avait, à la demande d'A. Le Maistre, traduit « près de quarante Actes originaux de Martyrs et quelques autres vies des Saints de ces premiers siècles » (Le Maistre de Sacy, dans : Delassault, *op. cit.*, p. 48). Je dois à l'obligeance de J. Lesaulnier l'identification et la bibliographie de ce personnage, confondu à tort avec Hermant par G. Delassault (*op. cit.*, p. 50 n. 6). Il s'agit de Louis Beauvais de Frédeval, originaire de Seiches en Anjou, ordonné prêtre le 25 novembre 1638, qui resta très lié à Port-Royal après y avoir séjourné, et qui fut protégé par Henry Arnauld, évêque d'Angers. Voir également : Mère Marie-Angélique Arnauld, *Lettres*, t. II, Utrecht, 1742, Lettre 394 (17 janvier 1652), p. 42-43 ; *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, t. II, Utrecht, 1742, p. 115, 322, 329 ; Rapin, *op. cit.*, t. I, p. 306 ; J. Grandet, *Mémoires*, p. p. G. Letourneau, t. I, Angers, 1893, p. 285-289 ; Matthieu Feydeau, *Mémoires*, p. p. E. Jovy, Vitry-le-François, 1905, p. 51-52.

(26) Hermant sera « le principal organe de l'évêque pour la parole et la composition, comme l'évêque l'était de Jésus-Christ pour la parole et la doctrine » (A. Baillet, *Vie de G. Hermant*, p. 45). Voir notamment la *Lettre pastorale de l'évêque de Beauvais sur le sujet des entreprlses faites par le chapitre de son Église Cathédrale contre sa juridiction*, qui est datée du 18 août 1659, et qui porte manifestement la marque d'Hermant.

(27) Sur Choart de Buzenval, son action et son entourage, voir J. Vinot Préfontaine, « La Fondation du Séminaire de Beauvais et le Jansénisme dans le Diocèse au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Rev. d'Hist. Égl. de France* 19, 1933, p. 347-371 ; J. Lesaulnier, « Nicolas Choart de Buzenval, évêque de Beauvais », dans *Chroniques de Port-Royal*, 32, 1983, p. 101-135.

(28) On lit dans le *Journal de M. de Saint-Gilles*, p. p. E. Jovy, Paris, 1936, p. 82, à la date du 31 décembre 1655 : « Neuf docteurs opinèrent parmi lesquels six furent pour M. Arnauld et dirent merveille, dont était le premier M. Hermant de Beauvais, très grand personnage pour les bonnes mœurs et la doctrine, et ami de M. Arnauld ».

(29) Quelques exemples dans Hermant, *Mémoires*, p. p. A. Gazier, t. III, Paris, 1906, p. 9-11. Cf. Baillet, *Vie d'Hermant*, p. 64-65.

(30) Hermant, *Mémoires*, t. III, p. 9.

(31) *Ibid.*, p. 112-117.

(32) *Ibid.*, p. 16.

(33) Saint Basile, *Lettres*, éd. Y. Courtonne, t. III, Paris, Les Belles Lettres, 1966 (c'est la lettre 257 des éditions modernes). Hermant devait lire Basile dans l'édition gréco-latine de Fronton du Duc (Paris, 1618, réimprimée en 1638), qui se trouvait aussi dans la bibliothèque de Le Maistre de Sacy (O. Barenne, *op. cit.*, n° 48). Dans le titre d'Hermant, « solitaires » traduit le grec *monázontes*. « Moines » aurait peut-être été historiquement plus exact, mais la traduction choisie par Hermant faisait valoir l'analogie avec l'actualité.

(34) Je cite la traduction d'Hermant, p. 4.

(35) Voir, par exemple, Gudver, *Jésus-Christ sous l'anathème*, s.l.n.d.

(36) Cl. Lancelot, *Mémoires touchant la vie de Monsieur de S. Cyran*, t. II, Cologne, 1738, p. 90 : N. Fontaine, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Port-Royal*, t. I, Utrecht, 1736, p. 176. Saint-Cyran souligne que la doctrine de S. Chrysostome « n'est pas si populaire qu'on le croit », mais qu'elle est au contraire « la plus pure et la plus relevée. » Il ordonna à Le Maistre de Sacy « de lire S. Chrysostome depuis un bout jusqu'à l'autre » (Le Maistre de Sacy, Lettre à Antoine Le Maistre, Paris, Bibl. Mazarine ms. 2465, p.233, cité par O. Barenne, *op. cit.*, p. 103). C'est encore de S. Augustin et de S. Jean Chrysostome qu'Arnauld se réclame pour défendre la proposition censurée par la Sorbonne en janvier 1656 : Arnauld, *Lettres*, t. I, p. 140, 170. Cf. le *Journal de M. de Saint-Gilles*, p. 112.

(37) Cette traduction fut aussitôt imprimée par ordre de l'évêque Augustin Potier : Besoigne, *Vies des quatre Évêques engagés dans la cause de Port-Royal*, t. II, Cologne, 1756, p. 19.

(38) Cet opuscule de saint Jean Chrysostome est traditionnellement intitulé *Ad eos qui scandalizati sunt ob adversitates*. Hermant a complété ce titre et s'en explique : « On lui a donné dans cette traduction le titre *De la Providence*, parce que c'est le principal sujet du Livre, et l'unique but que s'y propose ce saint auteur [...] Ce n'est pas que l'on ignore que ce grand saint a composé dans sa jeunesse trois autres livres *De la Providence* pour la consolation d'un solitaire nommé Stagire. » Hermant devait lire Jean Chrysostome dans l'édition gréco-latine de ses *Opera omnia* due aux soins de Fronton du Duc et publiée à Paris de 1609 à 1633. La réédition de 1636, parue à Paris chez S. Mabre Cramoisy, figure dans l'inventaire de la Bibliothèque de Le Maistre de Sacy (O. Barenne, *op. cit.*, n° 25). Une nouvelle édition critique, avec traduction française, de ce traité de Jean Chrysostome a été publiée par A.-M. Malingrey, Paris, 1961 (Sources Chrétiennes, 79).

(39) *Traité de la Providence, composé par S. Jean Chrysostome*, Advis au Lecteur, fol. a iiii.

(40) Hermant, *Mémoires*, t. III, p. 7.

(41) Baillet, *Vie de Godefroy Hermant*, p. 69 (d'après une lettre du 7 déc. 1654 d'Hermant au Président de Lamoignon).

(42) Baillet, *loc. cit.*

(43) Hermant, *Discours chrétien sur l'établissement du Bureau des Pauvres de Beauvais* (1653), 2<sup>e</sup> éd., Rouen, 1676, Jacques Hérault, p. 82, citant Jean Chrysostome, *hom. 11 in Acta Apostolorum* (Patrologia Graeca, éd. J.-P. Migne, t. LX, col. 97).

(44) Hermant, *Mémoires*, t. IV, p. 247-249.

(45) N. de La Lane, *De la Grâce victorieuse de Jésus-Christ, ou Molina et ses disciples convaincus de l'erreur des Pélagiens et des Semi-Pélagiens*, par le Sieur de Bonlieu, Paris, 1651.

(46) Hermant fait ici allusion à un écrit d'Arnauld répondant aux *Cavilli Jansenianorum* du Père Annat : *La Réponse au Père Annat Provincial des Jésuites, touchant les cinq propositions attribuées à M. l'Évêque d'Ypres*, et peut-être aussi au *Mémoire sur le dessein qu'ont les Jésuites de faire retomber la censure des cinq*

*propositions sur la véritable doctrine de Saint Augustin sous le nom de Jansénius*, composé également par Arnauld, à l'intention des prélats réunis à Paris en mars 1654. Cf. G. Gerberon, *Histoire générale du Jansénisme*, t. 2, Amsterdam, 1700, p. 222.

(47) Hermant, *Mémoires*, t. IV, p. 249.

(48) Celui-ci avait été aidé et conseillé dans ses recherches sur l'histoire de l'Église par Antoine Vyon d'Hérouval ; Thomas du Fossé, *Mémoires*, t. I, p. 294 ; Besoigne, *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, t. III, p. 537. Sur d'Hérouval, voir J. Lesaulnier, *Port-Royal insolite*, Paris, 1992, p. 413, n. 1. Le Maistre écrivait à Dom Luc d'Achéry : « J'aime l'histoire ecclésiastique passionnément ». (ms. Paris B.N.fr. 17689, fol. 151).

(49) A. Singlin, dans : Hermant, *Mémoires*, t. IV, p. 656-657.

(50) Hermant, *Mémoires*, t. IV, p. 224-226.

(51) *Ibid.*, p. 396.

(52) Sur N. Gobillon, voir J. Lesaulnier, *Port-Royal insolite*, p. 776. N. Gobillon, docteur de Sorbonne (1630-1705), est l'oncle de Nicolas Petitpied, qui sera, au siècle suivant, l'un des principaux théologiens des appelants (E. Préclín, *Les Jansénistes du XVIII<sup>e</sup> siècle et la Constitution civile du Clergé*, Paris, 1928, p. 113).

(53) Publiée à Paris chez Martin Durand en 1615. L'original italien, dû à G.P. Giussano, avait paru en 1610.

(54) G.P. Maffei, S.J., *Vita S. Ignatii Loyolae*, Romae, 1585.

(55) *La Vie de Dom Barthélemy des Martyrs, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, Archevêque de Brague en Portugal... avec son esprit et ses sentiments pris de ses propres écrits*, Paris, Pierre Le Petit, 1663. Cet ouvrage fut très goûté par Lamoignon : « M. le premier Président [...] lui ayant fait savoir en 1663 le plaisir et l'utilité qu'il avait trouvés dans la lecture de la nouvelle vie de Dom Barthélemy des Martyrs écrite par M. de Sacy, l'obligea de lui mander à quoi il en était de celle des quatre Pères et Docteurs de l'Église grecque, dont il avait entrepris l'histoire par ses conseils ». (Baillet, *Vie de Godefroy Hermant*, p. 86).

(56) Hermant, *Vie de Saint-Jean Chrysostome*, p. 2.

(57) Delassault, *op. cit.*, p. 130.

(58) *Recueil de Choses diverses*, éd. critique par J. Lesaulnier, *Port-Royal insolite*, p. 375 et 552 (le second propos est attribué à Le Nain de Tillemont).

(59) *Ibid.*, p. 597. Sur François Diroys : *ibid.*, p. 771. Sur la « famille sacerdotale » des Diroys, voir Thomas du Fossé, *Mémoires*, t. I, p. 150.

(60) *Port-Royal insolite*, p. 234.

(61) Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique*, t. XI, Paris, 1706, p. 4.

(62) *Journal des Sçavans*, lundi 19 janvier 1665, éd. d'Amsterdam, t. I, 1679, p. 35-36.

(63) La concupiscence des yeux, dénoncée dans la première Épître de Jean, 2, 16, est identifiée à la *curiositas* par Augustin, *In Ioannis epistulam ad Parthos tractatus*, 2, 13. Sur cette notion, voir R. Joly, *Curiositas, L'Antiquité Classique* 30, 1961, p. 35-70 ; P. Courcelle, *Les Confessions de saint Augustin dans la Tradition littéraire*, Paris, 1963, p. 101-109 ; D. Dideberg, *Saint Augustin et la première Épître de saint Jean*, Paris, 1975, p. 182-186. Le thème est repris par Bosuet dans son *Traité de la concupiscence*, au chapitre 8, p. p. Ch. Urbain et E. Lévesque, Paris, 1930, p. 23-27. Sur les effets funestes des lectures faites par curiosité, voir la Relation sur la vie et la vocation de la Sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau, écrite en partie par elle-même, dans les *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal*, t. II, s.l., 1751, p.35-37.

(64) On en connaît les rééditions suivantes : Paris, 1665 (en 2 vol.), 1666, 1669 (en deux vol.), Lyon, 1683.

(65) Baillet, *Vie de Godefroy Hermant*, p. 86-87.

(66) *Les Ascétiques de St Basile le Grand*, Paris, 1673, Avertissement, fol. a II.

(67) Sur le séjour de Le Nain de Tillemont à Beauvais (1661-1669), voir B. Neveu, *Un historien à l'école de Port-Royal. Sébastien Le Nain de Tillemont*, La Haye, 1966, p. 51-61.

(68) *Ibid.*, p. 60.

(69) Tronchay écrit que Le Nain de Tillemont « abandonna à M. Hermant les vies de S. Athanase, de S. Basile, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Ambroise, & que ce célèbre Docteur a données au public » (*Vie de M. Lenain de Tillemont*, Cologne, 1711, p. 51). Selon Besoigne, qui semble ici plus précis et plus exact, c'était « pour aider ce Docteur dans celles qu'il composait de ces Saints » (*Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, t. V, p. 90). Les mots « avec M. de Tillemont » suivent les mentions de la Vie de S. Athanase et de la Vie de S. Ambroise, dans la liste des ouvrages d'Hermant que l'on trouve dans R. Cerveau, *Supplément au Nécrologe des plus célèbres Confesseurs et Défenseurs de la Vérité des dix-septième et dix-huitième siècles*, s.l., 1763, p. 248.

(70) Ce sont les deux règles monastiques composées par Basile : les *Grandes Règles* (P. G. 31, col. 905-1052 = Hermant, p. 77-233) et les *Petites Règles* (P. G. 31, col. 1052-1305 = Hermant, p. 237-474), ainsi que cinq *Sermons ascétiques* d'authenticité douteuse (P. G. 31, col. 620-652, 869-888 = Hermant, p. 1-62), et des *Constitutions* qui ne sont pas l'œuvre de Basile (P. G. 31, col. 1321-1428 = Hermant, p. 475-588). La *Patrologia Graeca* de Migne reproduit l'édition du mauriste B. de Montfaucon 1718-1738. Hermant disposait de celle de Fronton du Duc (voir ci-dessus n. 38).

(71) Baillet, *Vie de Godefroy Hermant*, p. 106.

(72) Elle semble n'avoir eu qu'une seule réédition, en 1679.

(73) L. Maimbourg, *Traité de la vraie Église*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, p. 141-162.

(74) *Ibid.*, p. 162.

(75) *Id.*, *Histoire de l'Arianisme* [1673], 3<sup>e</sup> éd., in-12, Paris, 1678, t. I, p. 112-115. Hermant avait été défendu avec beaucoup de force par Jacques Le Fèvre, *Premier Entretien d'Eudoxe et d'Euchariste pour servir de défense à la thèse d'un Bachelier de Sorbonne contre le Père Maimbourg dans l'avertissement qu'il donne à son Histoire des Iconoclastes*, s. l., 1674. Sur J. Le Fèvre, qui prit le bonnet de docteur en théologie le 21 mars 1674, voir L. Moréri, *Le grand Dictionnaire historique*, nouvelle édition, t. V, Paris, 1759, p. 140-141. *Les Entretiens d'Eudoxe et d'Euchariste* furent brûlés par sentence du Châtelet, et J. Le Fèvre, qui reconnu en être l'auteur, fut mis à la Bastille pour six mois. Voir le *Supplément au Nécrologe de l'Abbaye de Notre-Dame de Port-Royal des Champs*, s. l., 1735, p. 100-102.

(76) *Histoire de l'Arianisme*, Avertissement, t. I, fol. a iiiii.

(77) Mme de Sévigné, *Lettres*, p. p. Gérard-Gaillly, t. I, 1953, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), p. 853 (lettre du 14 sept. 1675).

(78) *Ibid.*, t. II, p. 780 (14 juillet [1680]). Mme de Sévigné revient sur cet ouvrage dans une lettre du 28 juillet (*Ibid.*, p. 798) : « J'emploie [mon temps] à courir l'Arianisme : c'est une histoire étonnante ; le style et l'auteur même m'en déplaisent beaucoup ; mais j'ai un crayon, et je me venge à marquer des traits de jésuite, qui sont trop plaisants, et par l'envie qu'il a de faire des applications des ariens aux jansénistes, et par l'embarras où il est d'accorder les conduites de l'Église dans les premiers siècles avec celles d'aujourd'hui ».

(79) P. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, t. III, 3<sup>e</sup> éd., Rotterdam, 1720, p. 1879.

(80) *Histoire de l'Arianisme*, t. I, Avertissement, fol. a iiiii-a v.

(81) Hermant, *La Vie de S. Basile le Grand*, Avertissement, fol. a II.

(82) Cf. Fr. Ph. Mesenguy, *Idée de la Vie et de l'Esprit de Messire Choart de Buzanval, évêque et Comte de Beauvais*. Paris, François Barrois, 1717, p. 20 : « La Providence le conduisait, sans qu'il y pensât, par ces emplois séculiers au plus haut degré du sacerdoce, comme autrefois S. Ambroise,... et Dieu après l'avoir montré au monde comme un bon magistrat, devait bientôt le faire paraître dans son Église comme un de ses plus saints pasteurs. » Choart de Buzanval lui-même commence ainsi son Approbation : « Il n'y a point de vocation plus miraculeuse que celle de S. Ambroise que Dieu a tiré de la magistrature séculière pour en faire un successeur des Apôtres ».

(83) La vie d'Ambroise occupe les pages 78-306.

(84) L. Ellies Du Pin, *Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques du XVII<sup>e</sup> siècle*, 4, Paris, 1708, p. 86.

(85) *Vie de saint Ambroise*, p. 355-356.

(86) Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, Paris, 1705, p. 256.

(87) Hermant, *Vie de saint Ambroise*, p. 534 ; IV Rois, I, 9-12.

(88) Lefebvre de Saint-Marc, *Vie de Monsieur Pavillon, Évêque d'Alet*, t. III, Saint Miel, 1738, p. 116-142.

(89) C'est par un bref du 12 mars 1678 que le pape Innocent XI s'élève pour la première fois contre la décision de Louis XIV d'étendre la régale aux diocèses du Midi de la France. Ce bref répondait à un appel de Caulet, évêque de Pamiers et ami de Pavillon. Voir Besoigne, *Vies des quatre Évêques*, t. II, p. 213.

(90) La mention de Fulgence, évêque de Ruspe et théologien, mais non docteur de l'Église, s'explique sans doute par la publication en 1684, chez Guillaume Desprez, de ses *Opera omnia*. Cette édition, due à L.-V. Mangeant, contient une vie ancienne de l'évêque de Ruspe (ordinairement attribuée à Ferrand de Carthage), où sont racontées les persécutions et les tortures que lui ont fait subir les ariens.

(91) « "Son corps fut apporté dans l'Église de Port-Royal où toute la communauté l'attendait dans une disposition qui avait quelque rapport à celle du peuple de Constantinople, lorsqu'on y apporta le corps de S. Chrysostome." C'est ainsi que s'expriment les religieuses dans leur Relation. » (Besoigne, *Histoire de l'Abbaye de Port-Royal*, t. I, p. 483.)

(92) Mère Agnès Arnauld, *Les Constitutions du Monastère de Port Royal du Saint Sacrement*, Paris, Guillaume Desprez et Jean Desessartz, 1721, p. 24 : Lorsque le Supérieur fera la visite du Monastère, « il sera reçu et traité, avec le respect, la sincérité et l'obéissance qu'on rendrait à Monseigneur l'Archevêque, duquel il tient la place ».

(93) *Lettre circulaire de Monseigneur l'Évêque de Castres à plusieurs évêques de France, au sujet du concile d'Ambrun* (9 octobre 1727), p. 2. Ce passage est cité dans *La Vie de Messire Jean Soanen, évêque de Senez* [par J.-B. Gaultier], Cologne 1750, p. 282-283. Sur Honoré de Quinquan de Beaujeu, évêque de Castres de 1705 à 1736, voir L. Moréri, *Le grand Dictionnaire historique*, p. 702-703. En publiant une *Lettre au Roi* sur le même sujet, datée du 8 décembre 1727, l'évêque de Castres lui donna comme épigraphe une phrase de saint Ambroise : « *Quis tibi verum audebit dicere, si sacerdos non audeat ?* Qui osera, Sire, vous dire la vérité, si un Évêque n'en a pas le courage ? Saint Ambroise écrivant à l'Empereur Théodose, epit. 40, n. 4. » C'est un passage de la lettre qu'écrivit Ambroise à l'empereur pour lui demander de rapporter les mesures qu'il avait prises contre l'évêque de Callinicum (éd. Zelzer, *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, 82, 3, p. 164).